

HuManCo

Société à responsabilité limitée au capital de 667.777,57 euros

**Siège Social : 2 Place du Colonel Fabien
75019 PARIS**

RCS PARIS 878 876 242

* * * *

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE HuManCo, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

* * * *

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos travaux n'ont pas fait ressortir de faits pouvant compromettre la continuité de l'exploitation de la société : en effet, les comptes annuels au 31 décembre 2025 et les éléments financiers obtenus jusqu'à ce jour permettent de constater que la structure financière de la société est saine.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante : les comptes annuels au 31 décembre 2025 font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 1.536.120 € ;
- Un résultat après impôts de 8 970 697 € ;
- Un total bilan de 2 639 033 € ;
 - o A l'actif :
 - 1 275 866 € correspondant aux participations
 - 760 529 € aux autres créances
 - 400 000 € aux valeurs mobilières de placement
 - o Au passif :
 - 2 278 893 € correspondant aux capitaux propres dont un capital social de 667 778 €, des primes d'émissions, de fusion, d'apports pour 141 406 €, des réserves légales pour 376 193 €, un report à nouveau de - 7 877 180 € et un résultat de 8 970 697 €.
 - 354 445 € correspondant aux dettes fiscales et sociales

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

PARIS, le 5 juin 2026

CARMYN



Adrien FOULON
Commissaire aux Comptes